Image not found or type unknown

Garde de l'enfant et retour dans ma région a 1000km

Par **Bibiantonin**, le **03/10/2013** à **02:45**

Bonjour me voilà séparer du père de mon fils depuis maintenant 1an mon petit garçon a actuellement 2 ans et demi je vis dans la drome la ou je suis venu vivre pour mon ex compagnon , le père de mon fils il y a 6ans, ma famille et mes amis étant en Bretagne je n'est plus ma place dans le sud j'aimerai retourner dans ma région le problème c'est que mon ex ne veut pas que je remonte avec mon fils étant déjà persuader de gagner devant le juge car il a du travail sa famille et que moi je suis seule et sans travail ici nous ne sommes pas encore passer devant le juge, je me sens seule et perdu que dois je faire est ce perdu d'avance ? Que dois je faire? Est ce que les démarche prenne beaucoup de temps?

Par **Vero15**, le **20/10/2013** à **22:49**

Bonsoir,

Je vous deconseillede partir, je viens de perdre la garde de mes 2 enfants ayant demenage suite a une mutation. Je pense que j aurais du saisir le jaf avant de partir pour obtenir l autorisation. Pour moi c est horrible, les enfants sont descolarisés au bout de 2 mois, le père ne les écoutant pas du tout. Les juges invoquent l intérêt de l enfant , je parlerais plutôt de vengeance et egoisme du père et surtout quand un de ses fils lui dit papa je veux rester avec maman je veux pas repartir, son pere lui repond c est le juge !!! Quel fausseté...
L interet des enfants ce serait peut etre aussi prendre le temps de les ecouter et non pas les faire souffrir.

Par **pseudozut**, le **21/10/2013** à **00:07**

bonsoir,

l'interet des enfants est de ne pas les désorienter, ils avaient leur vie où vous habitiez

vero vous etes déçue, ça se comprend mais même en demandant l'avis au juge avant de partir, vous auriez certainement obtenu la même décision

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés